

Campagne annuelle de ramonage des cheminées Ramonage Maska sera à La Tuque du 27 juin au 3 juillet 2020



Les feux de cheminée représentent un risque potentiel d'incendie de bâtiment, voici quelques conseils pour éviter un incendie de cheminée à la maison :

- ✓ Assurez-vous que la cheminée est installée conformément aux normes du fabricant, dans le doute, demandez une inspection au ramoneur ou au Service de sécurité incendie.
- ✓ Entretenez votre cheminée en la ramonant au moins une fois par an selon la réglementation municipale sur la prévention des incendies (plus d'un ramonage peut être nécessaire selon la quantité et la qualité du bois brûlé).

En plus d'éviter un incendie de créosote dans la cheminée, le ramonage est nécessaire pour assurer votre sécurité ainsi que le bon fonctionnement de l'appareil, il permet :

- ✓ De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs.
- ✓ D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée.
- ✓ D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et même de permettre une économie de combustible.
- ✓ Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes et d'effectuer les réparations requises.

Pour vous inscrire auprès de l'entrepreneur en ramonage, nous vous invitons à contacter **Ramonage Maska – Drummondville inc.** au **450 796-5587** avant le **26 juin prochain**.

Pour plus d'informations sur la prévention des incendies, communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.

